

Glané dans la presse

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **35 (1947)**

Heft 733

PDF erstellt am: **18.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266244>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sur la participation financière de la Confédération aux œuvres de secours en faveur des personnes dans la gêne fixait le barème de gêne suivant :

- Célibataire, état de gêne pour un revenu mensuel inférieur à fr. 166,70.
- Mariés, sans enfant, état de gêne pour un revenu mensuel inférieur à fr. 258,50.
- Mariés, 1 enfant, état de gêne pour un revenu mensuel inférieur à fr. 296.—
- Mariés, 2 enfants, état de gêne pour un revenu mensuel inférieur à fr. 333,55.

Or, l'ouvrière payée fr. 0,50 à l'heure dans le tricotage et celle payée fr. 0,75 à l'heure dans la confection — en admettant que ce salaire soit net — ne gagnerait en travaillant 48 heures par semaine soit 208 heures par mois, que fr. 104.— dans le premier cas et fr. 156.— dans le second cas.

Le salaire mensuel de ces ouvrières sera donc, pour la tricotuse de fr. 62,70 en dessous de la limite fixée par le barème de gêne et pour la couturière de fr. 10,70 en dessous de cette limite.

Comment ces ouvrières pourraient-elles être satisfaites de leurs salaires ?

Ceci nous oblige à constater qu'en fixant ces tarifs, les commissions professionnelles précitées ont paru complètement ignorer que ces derniers ne permettent pas de vivre même très modestement puisqu'elles ont admis des

salaires inférieurs aux limites fixées par le Conseil fédéral pour l'état de gêne.

Ainsi donc les commissions professionnelles précitées ont admis que l'Etat, les communes ou l'assistance publique doivent compléter le salaire de ces ouvrières puisqu'elles n'exigent pas des patrons l'application des tarifs au moins égaux, ou même un peu supérieurs au barème de gêne. De fait, l'ordonnance précitée mentionne que toutes les personnes ou familles dont le revenu total n'atteint pas les normes indiquées peuvent bénéficier d'une œuvre de secours organisée, soit par la Confédération, soit par les cantons (ou les communes).

Se rend-on compte, en haut lieu, de l'humiliation que l'on fait subir à ces travailleuses en les obligeant à s'adresser à des œuvres de secours, alors qu'elles travaillent régulièrement et même durement, parfois ?

Comme nous l'avons dit plus haut, cette catégorie de citoyens ne réclame pas l'aumône, mais demande une rémunération équitable pour le travail fourni.

Pour mesurer l'ampleur de la tâche à accomplir pour donner un standing de vie convenable aux 70.000 ouvrières et ouvriers qui travaillent aujourd'hui à domicile, en Suisse, il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau comparatif des salaires dans le travail à domicile payés en janvier 1944 et en avril 1947 que nous reproduisons ci-dessous :

	1944		1947	
	Min.	Max.	Min.	Max.
Cartonnage	Fr. 0,20	- 0,30	1,10	- 1,40
Tricotage à la main	» 0,20	- 0,45	0,50	- —
Pliage de pates à bleu	» 0,30	- 0,60	0,30	- 0,60
Pliage de bonbons	» 0,30	- 0,60	0,30	- 0,80
Confection dames et enfants	» 0,40	- 0,60	0,90	- 2,—
Broderie	» 0,30	- 0,80	0,30	- 0,80
Cornets en papier	» 0,45	- 0,60	0,45	- 0,60
Lingerie et trousseaux	» 0,50	- 0,60	0,80	- 1,—
Bretelles	» 0,40	- 0,80	0,40	- 0,80
Emballage lames à raser	» 0,60	- 0,80	0,60	- 0,80
Cravates	» 0,60	- 0,90	1,20	- 1,50
Vêtements de travail	» 0,60	- 0,90	0,80	- 1,30
Chémiserie sur mesure	» 0,80	- 1,—	0,80	- 1,50
Stoppage	» 2,—	- 2,50	2,—	- 2,50

Nous avons montré jusqu'ici les côtés sombres du tableau des salaires des travailleuses à domicile. Nous serions injustes cependant si nous ne terminions pas cet article en relevant comme il convient les initiatives heureuses prises par une minorité d'employeurs pour donner à leurs ouvrières à domicile un standing de vie répondant à la notion du respect de la personnalité humaine qui doit être la nôtre aujourd'hui.

Nous voulons souligner ici l'effort de la maison ARTHUR SCHIBLI S.A. de notre ville. Cette entreprise a créé une caisse d'épargne pour son personnel travaillant à domicile. Elle alimente cette caisse en versant le 5 % sur tous les salaires payés. De son côté les ouvrières à domicile font à la caisse un versement analogue.

Avant l'entrée en vigueur de la loi genevoise sur les vacances payées obligatoires, la maison SCHIBLI S.A. accordait déjà des vacances à son personnel travaillant à domicile sur la base du 3 % du salaire réalisé au cours de l'année précédant la période des

vacances. Ce pourcentage a été porté à 4 % depuis l'entrée en vigueur de la loi. Il équivaut à 12 jours de vacances pour l'ouvrière régulièrement occupée toute l'année.

Mais ce n'est pas tout, en sus de ces 12 jours de vacances, la maison ARTHUR SCHIBLI S.A. paie au même personnel 8 jours fériés pleins par année. Jusqu'ici ces jours fériés étaient payés sur la base d'une indemnité fixe de fr. 8.— pour les femmes et de fr. 12.— pour les hommes pour chaque jour férié. Depuis 1947 les 8 jours fériés sont indemnisés sur la base du salaire moyen journalier.

En outre des allocations d'automne et de printemps sont versées à chaque ouvrière à domicile, selon le travail fourni, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de fr. 200.—.

En est de même pour les gratifications de fin d'année dont le maximum est fixé à fr. 100.—. De plus une prime spéciale de 5 % sur la production encourage les ouvrières à fournir l'effort maximum.

Il faut encore ajouter que chaque personne

travaillant à domicile pour la maison ARTHUR SCHIBLI S.A. reçoit gratuitement 100 kgs de pommes de terre par année et 50 kgs en sus par enfant.

Quant à la formation des prix dans cette entreprise il faut souligner tout particulièrement que celle-ci est confiée à une commission ouvrière composée d'une ouvrière lente, d'une ouvrière d'habileté moyenne et d'une ouvrière rapide. La commission fixe elle-même les prix à la pièce de chaque modèle fabriqué en série. Aujourd'hui les tarifs fixés par cette commission prévoient un salaire moyen de fr. 2.— à l'heure. En 1946 ce salaire moyen était de fr. 1,50. Les ouvrières composant cette commission permutent chaque année afin que tour à tour chaque ouvrière puisse faire entendre sa voix !

Que nous voilà loin des conceptions et des méthodes qui régissent encore le 95 % du travail à domicile en Suisse ! Et cependant l'exemple magnifique que nous donne cette entreprise genevoise ne constitue-t-il pas un rayon de lumière et une espérance dans la nuit de l'égoïsme dominant aujourd'hui ?

Albert Sassi.

Une artiste disparaît

On annonce, à Genève, le décès de Mme Lydie Malan, atteinte depuis de longs mois d'une grave maladie ; cette musicienne absorbée par son art, n'oubliait pas la solidarité qui doit unir toutes les femmes, elle fut une fidèle abonnée de notre journal.

Élève du Conservatoire, disciple de Jacques Dalcroze, elle termina ses études à Munich. De retour dans sa ville natale, elle fut bientôt appelée comme professeur au Conservatoire, où elle enseigna pendant 37 ans, le solfège, l'improvisation, la direction de chœurs d'enfants. Non seulement elle était douée d'une sensibilité particulière pour la musique, mais elle savait communiquer sa flamme aux autres. Combien nombreux sont ceux auxquels elle a ouvert les portes d'un monde ignoré. Parmi ses élèves les plus fervents, elle recruta les choristes du « Motet », cette phalange réputée, créée par elle, qui interpréta magistralement tant de pages oubliées de la Renaissance.

Lors de la cérémonie funèbre, c'est le « Motet » qui lança, sous les voûtes de St-Pierre, un dernier adieu à l'inspiratrice, à l'amie... sous la forme harmonieuse qu'elle aimait entre toutes.

A. W. G.

Allocations familiales

Lors de séances récentes, le Grand Conseil genevois s'est occupé de la protection de la famille, discutant divers projets touchant les allocations pour enfants. Le 7 mai, il a décrété ce qui suit : Article unique. « L'article 9 de la loi du 12 février 1944, sur les allocations familiales en faveur des salariés, modifiée par la loi du 27 octobre 1945, est modifié en ce sens, que le montant de l'allocation minimum par enfant est porté de 15 à 25 francs. »

Depuis lors, la commission a repris les projets étendant les effets de cette loi de dé-

fense familiale non plus seulement aux salariés mais encore aux artisans et, à tous les travailleurs indépendants sans personnel, aux employeurs et aux employées de maison.

Un débat récent sur ce dernier point nous intéresse particulièrement : le personnel féminin de maison devrait bénéficier aussi de ces dispositions. Malheureusement, tout le monde n'est pas d'accord, disant que le contrôle auprès des maîtresses de maison, qui devraient naturellement verser leur part à une caisse de compensation, serait trop compliqué pour être inségué et devenir efficace. Cependant nous trouverions déplorable qu'un simple problème d'organisation pratique s'opposât à l'application équitale de la loi. Au moment où les associations féminines, de notre pays et des nations voisines, viennent de voter une résolution tendant à réformer de plus en plus le service de maison afin qu'il devienne une profession semblable aux autres, il serait très fâcheux de créer ce précédent injuste. Il y a dans le personnel de maison des veuves, des divorcées ou des célibataires qui ont charge de famille, pour qui seraient-elles privées de l'aide que l'on accorde aux autres travailleuses ? Ou bien elles abandonneront cette profession sacrifiée, et c'est ce que nous devons empêcher si vraiment nous voulons protéger la famille, ou bien elles se procureront des ressources au détriment de la morale. Nous ne saurions nous désintéresser de cette discussion à laquelle nous ne sommes malheureusement pas conviés. Si nous avions là-haut quelque députée, nous nous flatterions qu'elle aurait vite fait de convaincre chacun qu'on ne saurait créer d'exceptions à l'application d'une loi, sous prétexte qu'il ne s'agit que d'un petit groupe d'intéressées. L'aide aux mères de famille surmenées est une question brûlante actuellement, les solutions sont ardues à trouver ; si les autorités nous créent encore des difficultés par des décisions inconsidérées, comment les résoudre ? Jusqu'à quand faudra-t-il attendre pour que l'on comprenne chez nous que, dans les conditions actuelles, au milieu des perpétuelles interventions de l'Etat dans les détails du ménage, nous avons besoin de nous défendre en personne et non pas toujours par député masculin interposé ?

A. W. G.



Glané dans la presse...

M. Pierre Grellet écrit dans la Gazette de Lausanne :

« Diogène se promenait en plein midi avec une lanterne pour trouver un homme. Il n'en aurait pas trouvé l'autre jour dans la capitale fédérale où le sexe dit fort ne brilla guère. Les dépêches ont relaté cet incident peu reluisant pour le sexe, dit aussi le sexe laid. Une jeune fille, vendeuse dans un magasin, dépiste



Publications reçues

Ravensbrück. Les Cahiers du Rhône. Editions de la Baconnière, Neuchâtel. Décembre 1946.

Nom de sinistre mémoire : Ravensbrück.

Le volume bleu est un réquisitoire terrible. Il faut le lire. Comment en donner un résumé ?

Écrit par des survivantes — survivantes parmi des milliers et des milliers de victimes, il est dédié à la mémoire des femmes de tous les pays qui ont donné leur vie dans le camp de Ravensbrück pour l'honneur de l'humanité.

Parmi les noms de celles qui sont sorties vivantes de l'enfer et ont signé un certain nombre de ces pages, Geneviève de Gaulle.

M.-L. P.

Folle éphéméride. Roman par Libbie Block.

Adapté de l'américain par Jame Fillion. Edition Jeheber, Genève, Paris, 1947.

Un roman de femme aussi, et qui transporte le lecteur dans une ville du Colorado où est née et a vécu jusqu'à son mariage, à dix-sept ans, Maad Eames, l'héroïne de cette histoire mouvementée d'un être jeune à la recherche du bonheur.

Ce n'est pas sans peine, sans beaucoup de larmes et de luttés que le but semble finalement atteint.

Ce qui ne peut que frapper une lectrice européenne, c'est le vide de ces existences de femmes mondaines, et c'est le rôle qu'y joue l'alcool pour l'un et l'autre sexe. On est un peu écœuré de tant de whisky et de cocktails, mais il y a de la vie, et parfois de la couleur dans ces pages.

M.-L. P.

Dans le brouillard. Roman par Ellen-C. Philinte.

traduit de l'anglais par Claude Orlanes. Edition Jeheber, Genève, Paris, 1947.

Presque tous ces volumes comptent environ quatre cents grandes pages. C'est généralement trop ; ainsi « Dans le brouillard » ne perdrait rien — au contraire — s'il était plus sobre de détails.

Farland — un immense établissement d'Etat qui héberge des centaines de malades mentaux — est le sombre cadre entre les limites duquel vit tout un monde de médecins, administrateurs, assistantes sociales, personnel de tout genre — hommes et femmes. Des antipathies, des haines, des intrigues, cruelles ou mesquines, rendent la vie intolérable à un jeune ménage qui arrive là de New-York. Le Dr Carson manque encore

d'expérience, mais il a des idées et du cœur.

Il essaie de réagir contre les méthodes primitives qui ne tiennent aucun compte du malade au point de vue humain ; il essaie des traitements nouveaux, mais ne cesse de se heurter à l'indifférence, à l'hostilité, à l'inertie et à l'indifférence, et toujours aux règlements dictés par une stricte économe.

Sa femme, peintre de talent étouffé dans ce milieu accablant et voudrait à tout prix en sortir avec son mari qui s'y enlise. Des malentendus graves surgissent entre ces deux êtres qui s'aiment. Tout semble perdu, mais finalement l'amour triomphe et l'on quitte ce Farland de malheur.

M.-L. P.

Rodolphe Töpffer, par Mariane Gagnebin. Collection : Trésors de mon pays. 20 fr. — Editions du Griffon - Neuchâtel.

R. Töpffer est naturellement mieux connu à Genève qu'ailleurs, où cependant il ne fut et n'est toujours pas un inconnu. Par la plume autorisée de Mme Gagnebin, dans la collection Trésors de mon pays, les éditions Griffon ont voulu le rappeler aux Suisses romands d'aujourd'hui. Le Maître qu'il fut dans les lettres romandes par ses romans, ses nouvelles, ses voyages en zigzag, et dans la vie artistique de notre pays par ses *Réflexions et menus propos d'un peintre genevois* et autres études, le pédagogue distingué, le patriote, l'artiste, l'humoriste, pénétrant psychologue, l'auteur inimitable des albums de caricatures, l'homme privé enfin : Mme Gagnebin, en quelques pages, présente sous les côtés de cette riche et sympathique personnalité, et termine sa captivante étude par ces mots : « Lorsque M. Paul Chaponnière écrivit

le délicieux volume intitulé *Notre Töpffer*, le pronom possessif qu'il employa se rapportait

avant tout aux Genevois. En ce moment où l'on vient à peine de célébrer la mémoire d'un si grand patriote, il me semble que tout Suisse doit reconnaître en Töpffer son ami et répéter avec ceux de Genève : *Notre Töpffer* ».

Mais le texte dû à la plume de Mme Gagnebin n'occupe qu'un tiers de cette charmante publication. Le reste nous présente de nombreuses et intéressantes illustrations, vues, portraits, tableaux, dessins, documents, qui rendent plus vivants et plus présents les personnages et les faits dont il est question. Voilà un joli album, d'une présentation parfaite, qui doit avoir sa place à tous les foyers romands.

J. G.

Cinéma d'aujourd'hui (Traits). Edition des Trois Collines.

Ce cahier contient les communications faites au Congrès International du Cinéma qui eut lieu à Bâle en septembre 1945. Outre certaines questions techniques du plus haut intérêt, comme les inconvénients du doublage ou la composition de la

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

33 professeurs
méthode nouvelle
programmes
individuels
gain de temps

École LEMANIA
LAUSANNE

un dangereux escroc, signalé par la police et qui avait déjà fait, dans plusieurs de nos villes, des victimes qu'il est toujours singulier de rencontrer si nombreuses chez des commerçants dont le métier semble être de se tenir sur leurs gardes. Se voyant dépité, le personnage prit aussitôt la poudre d'escampette, poursuivi par la jeune fille. L'incroyable est que cette poursuite put s'accomplir pendant plus d'une heure à travers les rues les plus fréquentées de la ville sans que la jeune fille, malgré ses sollicitations de plus en plus angoissées, eût trouvé un seul homme qui voulût bien l'assister.

Le fuyard put entrer dans un grand magasin, le traverser de part en part, sortir par une porte donnant sur une autre rue, courir dans quelques-unes des artères les plus passantes de la ville, longer la terrasse du Palais fédéral, toujours pleine de badauds, gagner les quartiers inférieurs sans que se levât une main, que s'agitât une jambe pour l'arrêter dans sa course. Le premier et tardif secours qui vint à la poursuite fut celui d'une femme, qui voulut bien téléphoner à la police pour lui indiquer la piste à suivre. A bout de forces, la jeune fille dut abandonner la poursuite. Elle réussit enfin à persuader un motocycliste de la prendre en croupe, mais l'escroc avait eu le temps de disparaître. Toutefois, grâce aux indications reçues sur l'itinéraire de cette poursuite, la police put enfin arrêter le voleur.

Quelques-uns de nos confrères ont été si humiliés pour leur sexe, qu'ils ont passé comme chat sur braise sur les circonstances particulières de cette arrestation.

Nos chants guerriers sont pleins d'héroïsme ; toute une pléiade d'artistes a mis en vers et en musique les hauts faits de nos pères. Il est difficile de penser que dans un pays où chaque citoyen naît soldat, il ne se soit trouvé aucun militaire, tout au moins en civil, dans les rues bernaises, quand la jeune vendeuse appelait les hommes à son aide. A côté des chants guerriers, il y a une foule de cantiques sociaux, qui chantent les vertus de la solidarité et de l'entraide. Ces appels s'arrêtent-ils devant la loi de la nature qui commande à l'homme d'être le protecteur de la femme et de lui prêter assistance, parce que la création l'a fait fort, et elle, faible ?

Un peu moins de verbiage sociologique, un peu moins de lyrisme feraient mieux notre affaire, qui serait bien plutôt un retour à quelques sains principes dans les rapports humains. Nos ancêtres étaient exaltés comme des géants ; nos contemporains ne se considèrent certes pas comme des mazzettes. Ils ont le culte du muscle, la religion de l'entraînement sportif. Comment se fait-il qu'avec tout l'équipement moral et physique qu'ils reçoivent, ils puissent laisser une femme s'époumonner à poursuivre un malfaiteur, sans lever un doigt pour lui prêter secours ?

Echos de la Conférence des femmes hindoues, à Ankara

Une jeune fille, de famille riche et traditionaliste, a fait acte d'indépendance. Malgré l'opposition de son père qui la blâme sévèrement,

partie sonore des bandes documentaires, les morceaux réunis touchent à des problèmes d'esthétique, comme le rapport de l'art et du cinéma, ou à des constatations d'ordre général, comme la décadence du film à Hollywood ou les effets du cinéma sur l'éducation des jeunes. Toute personne soucieuse de se tenir au courant des multiples aspects du cinéma et de son rôle dans la vie moderne, fera bien de lire cet ouvrage.

M. G.

Collection des Classiques de la Liberté (Traits). *Michélet*, par Lucien Febvre.

« Je parle parce que personne ne parlerait à ma place. La situation de la France est si grave qu'il n'y a pas moyen d'hésiter. Je vois la France baisser d'heure en heure, s'abîmer comme une Atlantide. Pendant que nous sommes là à nous quereller, ce pays enfonce. Qui ne voit, d'Orient et d'Occident, une ombre de mort peser sur l'Europe — et que, chaque jour, il y a moins de soleil ? »

Quelle est cette voix ? Celle du général de Gaulle ? celle de Léon Blum ? Non, celui qui parle est Jules Michelet, en 1831. Tout l'admirable petit ouvrage de M. Lucien Febvre : introduction et citations, nous rappelle un Michelet de cette trempe, un homme qui aujourd'hui plus que jamais s'adresse directement à nous. Mis à part certains détails inhérents à son époque, comme son anglophobie ou son inconscience de la question sociale telle que nous la comprenons, Michelet est l'homme que nous devons écouter — nous autres Suisses autant que les Français — pour conserver ce sens de la liberté morale qui donne sa stature à l'Européen moderne.

En nous rappelant divers textes, en particu-

MARIAGE A LA POMMIÈRE

Une cérémonie bien sympathique vient de se dérouler récemment dans la vieille demeure patrimoniale de la « Pommière » ; ayant eu le privilège d'y assister, j'ai pensé en rapporter quelques échos à l'intention de nos abonnés du *Mouvement féministe*.

Vous vous souvenez, sans doute, amies lectrices, que la Pommière est une maison d'éducation pour fillettes et jeunes filles qui, pour certaines raisons, ne peuvent vivre au foyer ou n'en possèdent pas. Ce superbe domaine du plus pur style 18^{me}, remplace pour ces jeunes êtres « la maison » : là elles vivent, grandissent et se développent, choyées et heureuses, dans une ambiance favorable entourée de l'affection et des soins vigilants d'un personnel des plus qualifiés. Elles demeurent dans « la maison » jusqu'au jour où, en mesure de voler de leurs propres ailes, elles pourront s'élancer sur les chemins tortueux de la vie. Or, l'un de ces petits oiseaux qui n'a connu pour tout nid que celui qui lui offrait la Pommière, vient à son tour de fonder un foyer et, tout naturellement, c'est la vieille et accueillante demeure qui a tenu à consacrer cet événement. Donc, samedi 5 avril était jour de fête à la Pommière, on y célébrait le mariage d'une petite « pomme » !!! Des invitations avaient été lancées à ces dames du Comité et à quelques amis privilégiés. A trois heures précises le jeune couple faisait une entrée solennelle au temple de Chêne-Bougeries entre deux haies de fillettes aux têtes brunes et blondes surmontées de frais nœuds blancs. La jeune épouse dans sa belle toilette de satin blanc et son long voile vapoureux soutenu par la benjaminne de la Pommière, semblait un tantinet émue ce qui est fort naturel en un tel jour ! La cérémonie religieuse, simple et digne, fut rehaussée par les chants émouvants des fraîches voix enfantines et le pasteur Doret qui officiait, adressa au jeune couple des paroles d'une rare élévation de pensée. Cette cérémonie si dépouillée restituait à l'acte sacré du mariage sa véritable signification. Mais après les devoirs re-

ligieux on passa aux plaisirs plus profanes... de la table ! Certes, la Pommière avait bien fait les choses et une réception, que je qualifierai de grandiose, attendait grands et petits dans le vieux domaine qui avait tenu pour la circonstance à se parer des premiers rayons d'un frais soleil printanier, souhaitant à sa manière la bienvenue aux nouveaux époux. Bientôt chacun avait trouvé place autour des longues tables chargées d'appétissantes pâtisseries « maison » (tout avait été confectionné « at home ») tandis que dans une salle voisine 30 petites bouches roses dévoraient à belles dents les délicieuses merveilles, les cakes, et autres friandises. Le goûter fut agrémenté de productions aussi nombreuses que variées, et même... d'un sombre drame en cinq actes, pièce à thèse dont l'auteur, une petite pomme d'une quinzaine d'années, ne manque certes pas de talent. Mais ce qui était le plus digne d'admiration et dont le mérite revient entièrement aux excellentes éducatrices de la Pommière, c'est le calme, la dignité, le climat dans lequel s'est déroulée cette charmante manifestation familiale ; la grâce, le maintien tout à la fois aisés et dignes de la jeune héroïne du jour, l'atmosphère de sérénité qu'on respire dans la vieille demeure et qui se reflète sur les minois épanouis et heureux des enfants.

En quittant cette « maison du Bon Dieu » il me plaisait d'imaginer que ce soir-là dans les paisibles dortoirs de la Pommière, plus d'une fillette rêverait qu'au côté de l'élu de son cœur elle recevait la bénédiction nuptiale des mains d'un pasteur paternel et bienveillant !

Et comment l'avenir ne serait-il pas plein de promesses pour le jeune couple qui s'est engagé sur sa route sous de si heureux auspices ?

Fanny May.

Soutenez le Comité et les personnes dévouées qui s'occupent de la Pommière : venez prendre le thé à la Crémère organisée dans le parc, le samedi 21 juin (20, chemin de la Pommière, Chênes).

de ses frères qui se moquent d'elle, et de sa mère qui se lamente, elle est venue assister à la Conférence d'Ahaka.

Voici quelques-unes de ses impressions :

« Lorsque j'entrai dans la vaste tente pour l'ouverture de l'assemblée... je vis, assises sur le sol, des femmes venues de toutes les parties de l'Inde, à chaque porte se déversaient encore des torrents de nouvelles arrivantes, et la foule atteignit bientôt 4 à 5000 personnes.

Alors, sur l'estrade, Mme Hansa Mehta, présidente sortante de la Conférence des Femmes de l'Inde, s'avança vers le microphone. J'avais lu comment elle avait été choisie pour aller en Amérique discuter le statut des femmes dans le monde entier ; elle n'était qu'une petite personne d'apparence ordinaire, vêtue d'un khaddar, elle avait une voix tranquille et des manières simples, pourtant, elle donnait une impression de sagesse, de sincérité et de conviction. Il n'y avait rien en elle de la sauvagerie énergumène qu'on m'avait fait prévoir. Elle délivra un message enthousiasmant, appelant la Conférence à unir toutes les femmes de l'Inde et par elles toutes les femmes du monde. La nouvelle présidente prit

la parole ensuite. Elle était d'un type tout différent : une belle femme vêtue d'un magnifique sari de soie, sa grâce aisée montrait l'habitude de la vie mondaine. Elle commença à parler en anglais, mais une partie de l'auditoire ayant bruyamment protesté, elle s'exprima en hindoustani. Hélas ! nous n'avons pas de langue nationale ! et la langue qui nous permet de nous comprendre est celle du joug étranger que nous essayons de secouer. Je ne pus, dès lors, suivre son discours que par bribes, grâce à ma voisine : elle exposait ce que la Conférence des Femmes avait fait et quels étaient ses plans pour l'avenir, énumérant des myriades de réformes que nous devions obtenir aux Indes.

Puis, d'autres discours et d'autres rapports sur le travail accompli, des messages envoyés par des personnalités, hommes et femmes, bien connues aux Indes, et même des messages envoyés par des Anglaises, des Norvégiennes, des Chinoises... Et moi-même, assise dans un groupe de femmes qui étaient pour moi des étrangères ce matin, je commençais à sentir l'unité et l'union des femmes du monde entier.

Pendant les quatre jours suivants, je passai

la plupart du temps dans la tente, regardant et écoutant. J'étais étonnée de l'aisance avec laquelle des femmes, peu différentes de moi, se levaient et s'adressaient, sans nervosité apparente, à la foule massée en bas. Les mots jaillissaient comme si leur sentiments étaient trop forts pour rester enfermés. Nous discutâmes des projets de toute espèce à soumettre aux assemblées provinciales : de la Charte des droits et des devoirs des femmes, du traitement des institutrices, des aménagements des wagons de 3^{me} classe, des impôts, de la santé et de l'éducation, et durant des heures, nous avons fait assaut d'arguments pour et contre.

Chaque soir, lorsque je m'étendais sur ma couche dure, ma tête était pleine d'idées en ébullition et je parlais avec les jeunes filles, mes voisines de dortoir, jusque tard dans la nuit. L'une était institutrice dans une petite ville, essayant d'influer la science, avec un minimum de matériel scolaire, à d'innombrables petits garçons et petites filles. Une autre travaillait dans une clinique de femmes et d'enfants, comme aide. Et la troisième qui avait avec elle son bébé d'un an, avait la responsabilité d'une crèche pour les enfants des ouvriers d'un moulin.

Que ma vie me semblait vide, en regard, et que de possibilités s'ouvraient devant moi !

Un soir, il y eut une assemblée publique où vinrent environ 12000 personnes, des hommes aussi. Son altesse, le Prince de Berar, appela le peuple de l'Inde à s'unir, à oublier tous les différends, sur le seuil de la liberté, et à utiliser les coutumes et les dons divers des régions différentes pour le bien de l'Inde et non pour sa destruction. Oh ! puisse cet appel résonner dans l'Inde entière ! Mme Mithan Lam qui a été, dit-on, la première femme maire, dans notre pays, parla de la nécessité des contacts internationaux, de ce que l'Inde pourrait apporter aux autres nations et de ce que les autres nations pourraient lui enseigner. Le discours de la présidente me fit songer à mon père fâché contre moi et à mes frères sceptiques ; en effet, elle demanda aux hommes de soutenir leurs femmes et leurs filles dans les tâches qu'elles vont entreprendre.

J'eus des entretiens avec des dames anglaises qui avaient jugé notre conférence assez importante pour traverser les mers afin d'y assister. Elles furent amicales et semblèrent comprendre que nous désirions notre liberté. En fait, je crois qu'elles essayent de faire comprendre au peuple anglais que nous ne sommes pas tous des sauvages ou des rajahs et que nous sommes capables de nous gouverner nous-mêmes, sans une nurse britannique.

En vérité, les femmes anglaises sont au fond comme nous ; elles se comportent d'une manière particulière, elles ont des vêtements hideux et des habitudes étrangères, mais, je crois que, si nous prenions la peine de nous connaître mieux et si nous n'essayions pas d'établir des lois sur des choses que nous ne comprenons pas, nous nous entendrions très bien.

Je me suis aussi entretenue avec des femmes américaines qui sont venues ici pour du travail social. C'est très bien de leur part de s'en occuper. Je me demande pourquoi elles le font. Je suis confuse de penser qu'une étrangère est venue de si loin pour aider mes compatriotes tandis que je restais à la maison et ne faisais rien.

Et, tandis que je les considérais, ces femmes de l'Inde entière, les gracieuses princesses, et

GRANDE MAISON DE BLANC
14, RUE DE RIVE
Calicoes Angle Rue
Verdaine
La Maison des bonnes qualités

Elegance FEMININE
Bernard
NOUVEAUTES
Aussanne

PORCELAINES - CRISTAUX
COUTELLERIE
SERVIR - BOYS
Louis KUHNE
6, rue du Rhône

PHARMACIE M. MULLER & C^{ie}
Place du Marché
CAROUGE - GENÈVE
Tél. 4.07.07
Service rapide à domicile

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
M^{me} Vve L. MENZONE
Solidité - Éléance
5% escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Anglet Boulevard Helvétique, 30

Une Fortune... Million!
RISTOURNE ET ESCOMPTE
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
CHACUN ANNÉE
15% DE SOCIÉTÉS

Tout pour économiser
LE GAZ
Cuisinières et réchauds
derniers modèles
Autocuiseurs - Grills „Melior“
Marmites à vapeur
E. Finaz - Trachsel
Boulevard James-Fazy 6

Mesdames !
Vous serez coiffées tel qu'il
vous plaira au
Salon de coiffure Robert
spécialiste
PERMANENTES - TEINTURES
BOURG-DE-FOUR 36 Téléphone 4.14.89